

Doc. : -6.10 *Rapport au Ministre des Colonies de l'Inspecteur Revel en mission à St Pierre et Miquelon.* 5 août 1908. 11 p. manusc.

Saint-Pierre, le 6 août 1908.

*L'inspecteur de 2^{ème} classe des colonies Revel
en mission à Saint-Pierre et Miquelon
Monsieur le Ministre des Colonies.
(Personnel, 2^{ème} Bureau)*

Monsieur le Ministre

*Instruction publique
Question des écoles libres.*

L'instruction est donnée à l'Ile aux Chiens et à Miquelon dans des écoles laïques communales, à Saint-Pierre dans des écoles laïques et dans des écoles libres congréganistes.

La population scolaire inscrite se répartit de la façon suivante :

<i>Ile aux Chiens</i>	<i>Ecole mixte</i>	<i>79 élèves</i>
	<i>Ecole maternelle</i>	<i>29</i>
		<hr/>
	<i>A reporter</i>	<i>108</i>
<i>Miquelon</i>	<i>Ecole</i>	<i>64</i>
	<i>maternelle</i>	<i>30</i>
<i>Saint-Pierre</i>	<i>Ecole laïque de garçons</i>	<i>268</i>
	<i>des filles</i>	<i>95</i>
	<i>maternelle</i>	<i>80</i>
		<hr/>
	<i>Soit au total</i>	<i>645 élèves</i>

inscrits aux écoles communales.

Les établissements dirigés par les Sœurs de Cluny sont au nombre de trois :

<i>Le Pensionnat avec</i>	<i>112 élèves</i>	
<i>L'Ecole avec</i>		<i>156</i>
<i>L'Ecole maternelle avec</i>	<i>72</i>	

Au total 340 versant en

principe une légère participation. Le chiffre des élèves inscrites au pensionnat ne signifie pas qu'il y a autant d'élèves à suivre les classes. De nombreuses jeunes filles ayant terminé leurs études reçoivent uniquement des leçons de dessin, de peinture de musique ou de chant.

J'ai visité les écoles communales des trois îles ; le niveau de l'instruction est en général peu élevé. Une première cause en est l'irrégularité de la fréquentation. Pendant l'hiver, les températures rigoureuses, les difficultés de communications retiennent les enfants chez leurs parents ; pendant la campagne de pêche, la population émigre vers les anses éloignées des centres, et les écoliers se trouvent par le fait devant l'impossibilité de suivre les classes. Le consanguinité est une autre cause de dégénérescence intellectuelle ; le fait est frappant à Miquelon où les liens de parentés sont inextricables. L'alcoolisme n'est pas non plus sans avoir une influence pernicieuse sur le développement aussi bien moral que physique de la race. Enfin, les maîtres ont tout à apprendre à des élèves qui n'ont jamais vu que les rochers arides sur lesquels ils habitent et les bateaux qui sont leur gagne pain. Les enfants arrivent difficilement à se représenter ce que peuvent être des villes, des champs couverts de moissons, des forêts, des cours d'eaux ; le cercle étroit de leurs connaissances a de la peine à s'élargir au-delà des bancs de brume qui obscurcissent et réduisent si souvent l'horizon de ce pays déshérité.

Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de la faiblesse constatée aux examens du certificat d'études et du brevet élémentaire. Un progrès lent mais continu paraît cependant récompenser les efforts des professeurs des écoles communales ; il est sensible à l'école mixte de l'Ile aux Chiens, dont la population est d'ailleurs plus travailleuse, plus énergique que celle de Saint-Pierre et de Miquelon ; il est très visible à l'école communale des filles du chef lieu ; il est dû à la Directrice, Mme Ghibaud, institutrice intelligente et dévouée qui a su s'imposer au personnel enseignant et aux élèves dont elle s'est fait aimer et apprécier, malgré l'hostilité à laquelle elle est en but.

Jusqu'à cette année les efforts des dirigeants du parti catholique s'étaient concentrés sur la reconstruction de l'église et le fonctionnement des écoles congréganistes de filles.

La laïcisation des écoles de filles, annoncée une première fois le 9 janvier 1906 pour la rentrée des vacances de Pâques avait été ajournée et remise au mois de septembre par M. Angoulvant, à la suite d'une manifestation dirigée plutôt contre un adversaire peu sympathique, M. Lagrosillière avocat, que contre le Représentant de la République. D'aucuns prétendent même, et le politique suivie par le gouverneur de cette époque confirmerait cette supposition, que le M. Angoulvant, ferme soutien du partie Légasse, du moins de saisir le prétexte de cette manifestation pour laisser à son successeur le soin de mener à bien une opération délicate à laquelle s'opposaient de toutes leurs forces le délégué Légasse et l'abbé Légasse, supérieur ecclésiastique. A son arrivée dans la colonie,

M. Antonetti fut avisé que la laïcisation rencontrerait de sérieuses difficultés, manifestations, résistances à main armée etc ; il ne s'émut par outre mesure, prit des précautions manœuvra habilement vis-à-vis du clergé, et fit la laïcisation à la date fixée sans incidents graves. L'école communale s'est ouverte et a fonctionné régulièrement.

Le chef de la colonie vous a entretenu des projets lancés par M.M. Légasse pour l'ouverture, à la rentrée de septembre d'écoles libres de garçons. Dans son journal, La Vigie le délégué au conseil supérieur a annoncé le vide de l'école communale et s'est fait délivrer des approbations et des encouragements des comités à sa dévotion. La population n'est pas très enthousiaste ; les parents et les enfants sont habitués à l'école laïque dirigée avec la plus large tolérance ; des écoles libres groupées autour du presbytères, paraissent comme une continuation du programme suivi par la famille Légasse pour asseoir de plus en plus son influence et se rendre indispensable. Animés tous deux par une ambition et un orgueil aveugles les deux frères Légasse ont lié partie pour la satisfaction de leurs appétits.

L'un rêve de l'anneau d'améthyste de la mitre et de la crosse épiscopales, dont il se pare déjà dans les cérémonies religieuses ; grâce à un vague titre romain, un grand étonnement de son clergé ; pour faire croire à l'importance de son rôle, il multiplie en France des sermons , des quêtes, des conférences tapageuses qui lui attirent parfois le désagrément d'être pris à partie par des journaux réactionnaires comme l'Autorité, en huit ans, il n'a pas passé quatre ans parmi ses fidèles et sous prétexte de rétablir une santé qui souffre de la rigueur du climat de Saint-Pierre, il prolonge ses séjours à Paris où il recueille de riches et nombreuses offrandes. L'achèvement de l'église l'a obligé à changer de thème ; les écoles sont devenues le leitmotiv de sa propagande, et sous peu la dignité épiscopale le récompensera sans doute de ses efforts multipliés par une savante réclame. Son frère lui apporte l'appui de sa situation d'administrateur délégué de la Morue Française et de délégué au Conseil supérieur des colonies ; sait par relations d'affaires, soit par influence religieuse, les corps élus sont dans la main des Légasse et obéissent sans murmurer ; quand par hasard un indépendant essaye de relever la tête, il est balayé, comme vient de l'être un très honnête homme, M. Poirier qui avait eu le tort, en l'absence du délégué et de son frère de se faire nommer maire de Saint-Pierre. Faisant marcher les corps élus, M. Louis Légasse, a joué un rôle prépondérant vis-à-vis des gouverneurs qui n'osaient entrer en lutte avec lui et il a profité de sa situation pour se faire donner ou donner à sa société des avantages de tous genres. Pendant longtemps tout a plié devant lui, et les services étaient peuplés de ses créatures. M. Antonetti a remis les choses au point ; sans bruit, mais avec une fermeté inébranlable il a restauré le principe de gouvernement, maintenu l'administration au dessus des luttes intestines, et rappelé que la loi était égale pour tous. Cette attitude lui a valu des attaques passionnées, depuis la résistance des conseils municipaux jusqu'aux injures les plus grossières, mais aussi l'estime et la confiance de tous ceux qui ont souffert et souffrent encore de la domination impérieuse des frères Légasse. Ceux-ci espèrent peut-être surexciter la population sur la question des écoles libres ; ils annoncent qu'ils se passeront d'autorisation pour ouvrir les écoles et qu'ils enlèveront la clientèle de l'école communale en offrant la gratuité des fournitures et des livres scolaires.

La question ainsi posée est devenue bien moins une question scolaire qu'une question de petite politique intérieure. Le clergé et les religieuses de Cluny, ainsi qu'une grande partie de la population redoutent ces manifestations déplacées. L'ouverture d'écoles est uniquement subordonnée à l'autorisation du Chef de la colonie ; M. Antonetti vous a rendu compte de la situation et vous lui avez répondu par câble de n'accorder aucune autorisation en attendant que le Département ait étudié la question.

La solution la plus simple serait de refuser d'ouvrir les écoles libres, qui ne répondent à aucune nécessité et dont les promoteurs veulent faire des écoles de combat. Si toutefois vous accordiez l'autorisation, je me permettrais d'attirer votre attention sur les conséquences de cet acte. La diminution, sinon la disparition des élèves entraînerait le licenciement des maîtres dont les protestations ne seraient pas sans écho, à moins que l'application de la loi sur les Associations ne permette de fermer les écoles des Sœurs de Cluny et de donner à l'école communale des filles la clientèle que perdrait l'école communale des garçons. Mais cette mesure ne pourrait être appliquée sans des difficultés que ne rencontrerait pas le refus d'autorisation d'ouverture de nouvelles écoles. La crainte de voir promulguer la loi sur les associations est telle que nombre de catholiques pratiquants et militants accueilleraient avec satisfaction le refus d'ouverture des écoles libres. Le terrain est bien préparé ; les menaces des frères Légasse ne seront jamais mises à exécution pour peu que le Chef de la Colonie fasse bien comprendre que la décision prise sera irrévocable et que la loi est au dessus des partis.

REVEL